



BREAK BREAK...

APTITUDE MÉDICALE

Le 16 mars 2020

TOUTES LES APTITUDES MÉDICALES PROLONGÉES DE 3 MOIS

Le Médecin Évaluateur de la DSAC a annoncé prolonger tous les certificats médicaux de classe 3 de trois mois, afin de permettre le report des visites d'aptitudes.

Cet assouplissement n'enlève rien à l'obligation réglementaire habituelle, faite à tous les contrôleurs, de prendre un avis aéro-médical avant de reprendre l'exercice des privilèges de la licence dans les cas décrits dans l'ATCO.MED.A.020.

Cet avis aéro-médical peut bien sûr être pris à distance par mail, selon les dispositions locales.



Désormais, l'ensemble des formations doit être annulé.

Toutes les mentions doivent être prorogées sans condition jusqu'à l'été et la reprise des formations.



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr